

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 août 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 265

présenté par

M. Cinieri, M. de Ganay, M. Descoeur, M. Le Fur, M. Abad, M. Kamardine, M. Verchère,  
M. Cordier, Mme Poletti, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Bazin et M. Aubert

**ARTICLE 10**

Après le mot :

« compte »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« des indicateurs de coûts pertinents de production de référence mentionnés à l'article L. 631-24 du code rural et de la pêche maritime au regard des indicateurs contenus dans les contrats. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à donner davantage de précision sur la future ordonnance traitant du prix de cession abusivement bas.